



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville tenu le 11 novembre 2024, le règlement suivant a été adopté :

Règlement 2024-10 – modifiant le règlement numéro 2023-06 afin de modifier les clauses de taxation de l'emprunt

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 décembre 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet au www.danville.ca

Donné à Danville, ce 7^e jour de janvier 2025.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 7 janvier 2025.

La directrice générale et greffière,

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA